

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020 à 19H30**

**Présents** : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE J.P. PERROT, F. BROUSSE, A. BRET, C. DUMAS, T. GEROSSIER, A.L. BRUNET, M. JEANNEY, I. RACCURT, J.C. RUGA.

Madame le Maire procède à l'appel :

Absents excusés : F. BEAUVOIS (Pouvoir A. RACCURT), G. PIPAZ (Pouvoir M. JEANNEY)

Absente : S. AMEUR.

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Réforme des rythmes scolaires / Maintien de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal accède à sa requête.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020**

L'observation de Monsieur F. BROUSSE portant sur les travaux du four de quartier ne sera pas prise en compte dans ce compte rendu. En effet la précision demandée n'a pas été évoquée en séance du 31 janvier 2020. Néanmoins Madame le Maire et le Conseil Municipal le remercient pour les fonds personnels engagés dans l'exercice de ses fonctions.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020**

Madame le Maire souligne que dans cette période préélectorale, il paraît judicieux de voter le budget primitif permettant ainsi aux nouveaux élus d'assurer la continuité de la gestion communale. Elle précise que ce budget pourra faire l'objet de modifications par le nouveau Conseil Municipal.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 671 408,04 € et à 954 035,41 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 625 443,45 €. Les nouveaux programmes d'investissement d'un montant de 146 707,08 € sont :

- Acquisition terrain (s) de voirie 15 000,00 €
- Huisseries salle polyvalente 7 000,00 €
- Aménagement bibliothèque 7 000,00 €
- Mur propriété le Paillot 5 000,00 €
- Travaux voirie et réseaux 84 707,08 €
- Travaux fours de quartier 8 000,00 €
- Mode doux 10 000,00 €
- Carrelage école 10 000,00 €

Les travaux engagés sur l'exercice précédent ayant fait l'objet de restes à réaliser au 31 décembre 2019 se poursuivront.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état de la dette pour l'exercice 2020 qui s'élève à 79 965,20 € soit 63 858,92 € en remboursement de capital et 16 106,28 € en remboursement d'intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté, qui s'équilibre à 671 408,04 € en section de fonctionnement et à 954 035,41 € en section d'investissement.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIRE COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération en date du 12 décembre 2017 approuvant le règlement du cimetière communal sis 386 Route de Dagneux à Bressolles. Elle rappelle que ce règlement est régi par arrêté n°58/2017 en date du 21 décembre 2017. A ce jour, il semble nécessaire de modifier certains articles pour une meilleure application de ce règlement notamment les articles suivants :

#### **Chapitre 1 : dispositions générales**

- Article 1 Droit des personnes à la sépulture.
- Article 2 Affectation des emplacements.

#### **Chapitre 2 : inhumation**

- Article 7 Columbarium et cavurnes.

#### **Chapitre 4 : règles relatives aux travaux**

- Article 1 1.2 Concessions cinéraires.

#### **Chapitre 5 : caveau provisoire**

- La commune ne possède pas de caveau provisoire.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les modifications apportées au règlement du cimetière communal et autorise Madame le Maire à signer ce dernier. Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient la commission cimetière pour le travail effectué.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT ESPACE CINERAIRE/CIMETIERE COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération en date du 30 octobre 2015 approuvant le règlement de l'espace cinéraire du cimetière communal sis 386 Route de Dagneux à Bressolles. A ce jour, il semble nécessaire de modifier certains articles de ce règlement pour mieux répondre aux demandes des familles et notamment les articles suivants :

- **Article 1 : dispositions générales.**
- **Article 2 : droit des personnes, accueil des cendres.**
- **Article 5 : concessions cinéraires pour cavurne.**
- **Article 6 : identification des personnes inhumées.**
- **Article 11 : emplacements.**
- **Article 13 : renouvellement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au règlement de l'espace cinéraire du cimetière communal et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau règlement.

## **TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les tarifs relatifs à l'achat des concessions funéraires dans le cimetière communal de Bressolles.

### **Concession cinquante ans :**

- Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 500,00 €
- Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 1000,00 €

### **Concession trente ans :**

- Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 300,00 €
- Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 600,00 €

### **Concession quinze ans :**

- Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 150,00 €
- Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 300,00 €

Elle rappelle que ces tarifs n'ont pas évolué depuis l'année 2012 et présente sur proposition de la commission « cimetière », l'augmentation suivante :

### **Concession cinquante ans :**

- **Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 550,00 €**
- **Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 1050,00 €**

### **Concession trente ans :**

- **Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 350,00 €**
- **Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 650,00 €**

### **Concession quinze ans :**

- **Tombe de 2 m<sup>2</sup> montant 200,00 €**
- **Tombe de 4 m<sup>2</sup> montant 350,00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs de vente des concessions funéraires.

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES / MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de l'éducation nationale portant sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire. Elle rappelle que par délibération en date du 30 mai 2017, la commune de Bressolles avait sollicité Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour un retour de la semaine éducative en 8 demi-journées et ce en accord avec Messieurs les Maires de Pizay et Le Montellier dans le cadre du R.P.I. PIZAY-BRESSOLLES- LE MONTELLIER. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune conserve ce rythme scolaire et charge Madame le Maire de solliciter l'avis des autres communes du R.P.I.

## **COMPTE RENDUS DE REUNIONS**

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e.communication de l'Ain (A.BRET)

- Madame Brigitte COULON, déléguée aux finances, se dit satisfaite du prêt obtenu d'un montant 220 000 000, 00 € (projet Fibrage 2). Le contrat de prestation câblage a été finalisé avec Orange. Au raccordement souterrain viendront s'ajouter les liaisons aériennes, ce qui permettra de généraliser à l'ensemble du département, la commercialisation des offres haut débit.

- Possibilité donnée aux communes d'avoir son propre interlocuteur.

Conseil des Maires du 04 Mars 2020 (C.GOUVERNEUR) :

- Le Conseil des Maires portait essentiellement sur le transfert de la compétence de l'eau/excédents et déficits. Seule la commune de Montluel clôture avec un déficit cumulé fonctionnement et investissement à hauteur de - 191 894,71 €. Plusieurs scénarios sont à étudier pour absorber ce déficit très important.

Gens du Voyage (A.RACCURT) :

- La réunion entre le Président de la 3M, les maires de Balan, Béligneux et Bressolles, les entreprises des 2B et l'agriculteur exploitant la parcelle occupée en 2019 par les gens du voyage n'a pas permis trouver à une solution préventive pour 2020, faute d'entente sur le financement.

Conseil d'Administration Cantine (B.LAVIRE) :

- Le problème persiste concernant l'annulation des repas.
- L'abandon des barquettes est envisagé au profit de plats inox mais le four actuel ne permet pas de réchauffer ce type de contenants.

Conseil d'Administration Accueil Périscolaire (B.LAVIRE) :

- L'effectif est élevé un soir par semaine, le bureau doit faire appel à des bénévoles.
- La majorité du bureau ne se représente pas, l'avenir de l'association est en péril. Une assemblée générale sera provoquée après sensibilisation des parents à cette situation

La séance est levée à 21h35